

Communiqué de la Municipalité

Budget 2011 et arrêté d'imposition : stabilité fiscale et investissements pour concrétiser l'agglomération

[Morges, le 6 octobre 2010] La Ville de Morges présente un budget 2011 déficitaire de 6,4 millions. La Municipalité ne renonce toutefois pas à ses objectifs de législature, notamment en ce qui concerne les services à la population, la mise en place de transports publics performants et les investissements relatifs au développement de la Ville.

La Municipalité propose également de maintenir la somme du taux cantonal et communal au même niveau.

La capacité financière des Morgiens augmente notre solidarité intercommunale

Les effets de la nouvelle péréquation intercommunale ne seront pas connus avant octobre 2012. Toutefois, la bonne situation financière de nos contribuables a une incidence directe sur notre participation à la péréquation dont le mode calcul péjore notre budget. De plus, la régionalisation de l'accueil de jour de l'enfance (AJEMA), la nouvelle organisation policière votée par les citoyens ont nécessité une augmentation des effectifs. Il est à noter que la commune subit déjà un transfert des charges pour la police avant la bascule de 2 points d'impôts du Canton vers les communes qui n'aura pas lieu avant 2012.

Des prestations en amélioration

L'augmentation de la population et de ses besoins demandent des moyens supplémentaires qui touchent les charges de fonctionnement. Le budget prévoit, notamment, l'ouverture du nouveau site d'accueil de jour des enfants La Gracieuse planifiée pour septembre 2011, l'amélioration de l'offre des transports publics pour favoriser le transfert modal et la professionnalisation de la communication envers la population et à l'interne de l'administration communale.

L'augmentation des charges s'explique aussi par la création de 10 nouvelles places de travail au Chalet Sylvana, dès la rentrée 2010 et les postes de chargée de communication et de coordinateur « vie culturelle, sportive et associative » votés par le Conseil.

La stabilité fiscale pour les Morgiens

En cette période de turbulences économiques, la Municipalité souhaite maintenir la somme du taux d'imposition cantonal et communal à 224 points et baisse le taux d'imposition communal de 72,5% à 66,5% en raison de la bascule de 6 points d'impôts au Canton dans le cadre de la nouvelle péréquation communale.

En conséquence, le revenu des impôts pour l'année 2011 devrait être inférieur au budget 2010 selon nos dernières prévisions.

Des investissements indispensables pour la Ville

Il est prévu de réaliser pour plus de 17,5 millions d'investissements nets en 2011. De ce montant, la moitié concerne des projets déjà acceptés par le Conseil communal. Les objets relatifs à l'entretien de notre important patrimoine bâti, au développement des infrastructures d'accueil pour les enfants, les infrastructures routières et la réfection du Temple représentent la part la plus importante de nos efforts d'investissement.

En conclusion, notre budget de fonctionnement est à nouveau péjoré par l'augmentation de la facture cantonale (péréquation et facture sociale). Néanmoins, si Morges entend relever les défis d'une ville qui est appelée à se développer et à jouer son rôle de leader dans le district, elle doit assumer ses investissements.

La Ville présente un budget pour l'avenir.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

Mme Nuria Gorrite, syndique, tél. +41 (0)21 804 96 40

M. Eric Züger, municipal des finances, tél. +41 (0)21 804 96 20

Mme Gerlinde Stenghele, cheffe du Service des finances, tél. +41 (0)21 804 96 22
